

LES IMPÔTS SUR LE REVENU : FOIRE AUX QUESTIONS

Le calendrier de la campagne déclarative 2018:

- la date limite de dépôt des déclarations "papier" est fixée au jeudi 17 mai 2018 ;
- la date limite de déclaration par internet est fixée au mardi 22 mai 2018.

Cette année, si le revenu fiscal de référence (RFR) indiqué sur l'avis d'imposition des revenus 2016 reçu en 2017 des contribuables est supérieur à 15 000 € et que leur résidence principale est équipée d'un accès à Internet, ceux-ci doivent obligatoirement réaliser leur déclaration par Internet sur le site impots.gouv.fr

Le prélèvement à la source entre en vigueur au 1er janvier 2019.

Pourquoi le prélèvement à la source ?

Pour supprimer le décalage d'un an entre la perception de votre salaire et le paiement de l'impôt sur le revenu. Avec le prélèvement à la source, vous paierez en 2019 l'impôt sur vos revenus de l'année 2019.

Comment ça va se concrétiser pour moi ?

À compter de janvier 2019, le montant de votre impôt sur le revenu sera déduit de votre salaire/pension de retraite comme le sont déjà aujourd'hui vos cotisations sociales et vous percevrez un salaire/pension net(te) d'impôt. Le montant prélevé sera déterminé en appliquant à votre salaire/pension net(te) imposable le taux qui aura été communiqué à votre employeur/caisse de retraite par l'administration fiscale.

Si vous êtes non-imposable, rien ne change pour vous : vous n'aurez aucun prélèvement. (Sauf si vous êtes non-imposable uniquement en raison de l'imputation de vos réductions et crédits d'impôt et que votre revenu fiscal de référence par part est supérieur à 25 000 euros.)

Que dois-je faire en 2018 ?

Comme chaque année, déposer votre déclaration de revenus au printemps 2018 pour vos revenus de l'année 2017.

Grâce à votre déclaration, l'administration fiscale calculera votre taux de prélèvement personnalisé, qui tient compte de votre situation familiale et de tous vos revenus et charges, et le communiquera à l'automne à votre employeur/caisse de retraite. Ce taux personnalisé est celui de votre foyer fiscal. Il sera appliqué à vos salaires/retraites imposables à compter de janvier 2019.

Vous pourrez prendre connaissance de votre taux sur impots.gouv.fr à l'issue de votre déclaration en ligne. Ces éléments seront également communiqués sur l'avis d'impôt qui vous sera adressé cet été.

Et si j'ai une question ? L'administration fiscale est votre seul interlocuteur

- **En mairie** : des supports de communication ont été déposés et peuvent vous éclairer.
- **Sur internet** : vous pouvez consulter le site prelevementalasource.gouv.fr et poser des questions à partir de leur messagerie sécurisée accessible à partir de votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr
- **Par téléphone** : au sujet du prélèvement à la source au 0811 368 368 (prix d'un appel plus 0.06€/min) ou pour toute autre question appeler le centre "Impôts-Service" au 0810 467 687 du lundi au vendredi de 8h à 22h et le samedi de 9h à 19h hors jours fériés.
- **Centre des Finances Publiques** : sur rendez-vous

Services des Impôts des Particuliers (SIP) d'USSEL

Tél : 05.55.46.19.50

3, rue Albert Chavagnac
19200 USSEL

Horaires d'ouverture :

Lundi : 9h - 12h / 13h - 16h

Mardi : 9h - 12h

Mercredi : 9h - 12h / 13h - 16h

Jeudi : 9h - 12h

Vendredi : 9h - 12h / 13h - 16h

Et exceptionnellement le mardi et jeudi après-midi du 14 mai au 22 mai

Trésorerie de NEUVIC

Tél : 05.55.95.82.85

6, place Henri Queuille
19160 NEUVIC

Horaires d'ouverture :

Lundi : 8h30 - 12h30

Mardi : 8h30 - 12h30

Mercredi : 8h30 - 12h30

Jeudi : 8h30 - 12h30

Vendredi : 8h30 - 12h30



HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

Lundi 8h30-13h00/13h30-17h00

Mardi 8h30-13h00/13h30-17h00

Mercredi 8h30-13h00

Jeudi 8h30-13h00/13h30-17h00

Vendredi 8h30-13h00/13h30-15h30

Samedi matin Maire + Adjointes :

sur rendez-vous de 10h - 11h 45

N° tél. : 05 55 95 88 79

N° fax : 05 55 95 87 15

Mail : lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

HEURES D'OUVERTURE DE LA POSTE

Mardi 9h00-12h00

Jeudi 9h00-12h00

Samedi 9h30-12h30

N° tél. : 05 55 95 83 00



Vie pratique...

Le secrétariat de la mairie sera fermé du lundi 7 mai au 11 mai inclus.

Madame Félicie MIFSUD effectuera le remplacement de Brigitte HERVIEU BERNAT au guichet de La Poste Communale du 3 mai au 12 mai inclus.

ENTRE VIANON et LUZÈGE MAI 2018

Actualités municipales

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ : UNE FISCALITÉ EN HAUSSE !

Les taux changent pour les deux impositions locales en passant de 7,65 % à 8,08 % pour la taxe d'habitation et de 0,75 % à 1,87 % pour le foncier bâti.

Si la délibération a été votée, elle a donné lieu à de vifs désaccords, avec 24 votes contre et 5 abstentions (sur 90 votants).

« C'est difficile de demander plus d'impôts à des gens qui habitent des territoires difficiles comme le nôtre. Ces taux auront un fort impact sur nos administrés » résume bien la qualité des débats entre les élus.

Lamazière Basse a voté contre l'augmentation !

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 1945 :

La municipalité convie les Maziérois et Maziéroises à une cérémonie d'hommage aux morts de la Seconde Guerre Mondiale qui aura lieu le mardi 8 mai à 11h devant le monument aux morts. La cérémonie sera suivie d'un vin d'honneur servi dans la salle du Conseil.

FACTURE D'EAU : Prélèvement

La facturation de l'eau pour l'année 2018 va commencer au mois de juin. Nous vous rappelons que vous pouvez demander à ce que vos factures d'eau soient prélevées automatiquement sur votre compte. Pour cela, il vous faut venir en mairie, muni d'un RIB, avant la fin du mois de mai.

DÉCHÈTERIES :

Dans le but d'apporter un service équitable ainsi qu'une meilleure lisibilité à tous les habitants de la communauté de communes, les horaires d'ouverture des 6 déchèteries du territoire intercommunal (de Loches (Ussel), du Camp César (Ussel), de Meymac, de Neuvic, d'Eygurande et de La Courtine) ont été harmonisés pour tous les usagers. Les horaires sont les suivants : du LUNDI au SAMEDI, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (déchèteries fermées les jours fériés).

Pour tout renseignement, s'adresser à Haute-Corrèze Communauté.



L'ASSOCIATION RHAPSODE :

Dimanche 06 mai, à la salle Davoine,

Musiques & danses traditionnelles

Avec La Chinchée

(Sébastien BORDEAU : accordéons, Michel BREULLES : vielle et violon, Jacques MARGERIDON : cornemuse et clarinette)

et Musiqu'à Deux

(Myriam et Jean-Yves LAMEYRE)

- 10h à 13h : stage de danses du Berry. Bourrées à 2 et 3tps avec Edith Maricot (tous niveaux)
- 13h : repas tiré du sac (dans la salle)
- 14h : bal avec Musiqu'à Deux et La Chinchée

Organisation, renseignements et inscriptions stage danses : 05.55.94.21.88.

Tarifs : - Stage de danses : 10 €
- Bal : 5 €

LOU MAZIÉRAT :

♪♪♪ L'association « Lou Maziérat » organise une animation musicale gratuite

Le samedi 02 juin 2018 à la salle A.Davoine de 15h00 à 17h30.

Vous pourrez assister à un spectacle « chants et guitare » composé de chansons françaises des années 1930 à 1980.

Une vente de pâtisseries et boissons sera réalisée au profit de l'association « Lou Maziérat ».

Venez nombreuses et nombreux partager avec nous ce moment de détente musicale gratuite. ♪♪♪

Ce mois-ci, les après-midi belote auront lieu le 09 et le 23 mai.

ENVIE DE VOYAGER ?

L'association Lou Maziérat organise un voyage au cœur du Périgord le 14 juin 2018.

Départ vers 7h00 devant la Mairie, 11h00 balade en gabare au départ de la Roque Gageac, déjeuner au restaurant, départ pour Domme et visite de cette ancienne bastide médiévale faisant partie des « plus beaux villages de France », un peu de temps libre avant le retour à Lamazière vers 20h30.

Participation de 50 € pour les adhérents et 75 € pour les personnes extérieures au club.

Renseignements et inscriptions avant le 01 juin au 06 83 44 25 44.



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI :

Organise dimanche 20 mai son premier vide grenier à Palisse.

Accueil des exposants à 7h.

1€ le mètre. Buvette et restauration sur place.

Merci de réserver au 07.82.07.75.21 ou au 06.04.40.64.04

LES ÉCREVISSSES AUX PLUMES VERTES :

Samedi 26 mai, à 20h, à la salle Davoine,

Concours de Tarot

Les Écrevisses ont également programmé pour le week-end du samedi 30 juin et dimanche 1er juillet un voyage au Futuroscope, ouvert aux adhérents et non adhérents de tous âges.

Renseignements et inscriptions avant le 09 juin au 06.78.26.32.01 ou 05.55.95.83.70.

LES ÉCREVISSSES AUX PLUMES VERTES :

Le dimanche 15 Avril «Les Ecrevisses aux plumes vertes» se sont réunies en Assemblée Générale. Après vote du rapport moral et financier, ont été élus :

Au bureau des jeunes :

Présidente : Claire DEVOS

Vice-Président : Mickaël BASTIT

Trésorière : Emilie ESTRADÉ

Secrétaires : Pauline HANNEDOUCHE

et Yanou PIERRE

Parrainé par le bureau d'élus adultes :

Président : Anthony BASTIT

Vice-Président : Francis BASTIT

Trésorière : Gisèle ESTRADÉ

Secrétaires : Murielle BASTIT

et Robin GARANDEL

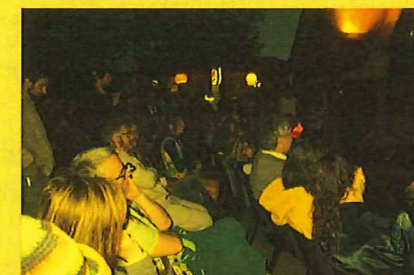
PROMENADE-LECTURE :

En collaboration avec la mairie de Lamazière-Basse, l'association Usselloise « Matéo Rezco » vous propose d'expérimenter la promenade autour des étangs de la commune, 5 km faciles, ponctuée de lectures à haute voix sur le thème de l'eau. Cette balade littéraire est gratuite et prévue pour le dimanche 3 juin, départ à 16h du parking du cimetière. Vous pouvez prévoir un siège pour une écoute plus confortable. A l'arrivée un petit goûter sera partagé et si vous voulez y apporter votre touche personnelle, elle sera la bienvenue.

SOIRÉE FESTIVE A LAMAZIÈRE-BASSE :

Samedi 21 avril, les associations Lez'arts et Salamandre, Alambic & Cie, la MIC, l'ATSAN et DTC ont organisé une soirée musicale avec restauration, très réussie grâce à l'accueil généreux de la municipalité. Le bourg était, pour une soirée, plein de voitures et camping-cars, et l'ambiance très chaleureuse salle Davoine. A l'affiche en 1^{ère} partie le rockeur creusois Vlad et son délire de Vladistan (genre Groland), puis les frères Jacquard avec des reprises décalées de chansons. La soirée était placée sous le signe des années 70 et un vestiaire était mis à disposition pour les déguisements et maquillages.

Une bonne organisation et une atmosphère festive qui aura, nous l'espérons, une suite.



RECETTE : Omelette aux orties de Christophe du village des Bordes

- 1 saladier (2 grosses poignées) de jeunes pousses d'orties(*) à rincer et à faire revenir dans la poêle avec du gras (huile, lard ou beurre) 4 ou 5 minutes.
- Battre 6 œufs, saler, poivrer ne pas trop cuire (le jaune trop cuit donne du cholestérol).



Plat reminéralisant pour les gens anémiés à la sortie de l'hiver.

(*)Ne pas les cueillir en bord de route car les orties absorbent les polluants.

Merci de nous faire partager vos recettes préférées en les déposant au secrétariat de la mairie ou par mail à lamazierebasse.19.mairie@wanadoo.fr

DÉCÈS :

Madame Suzanne SVOBODA née LOULIER est décédée le 4 avril 2018 dans sa 98^{ème} année.

Madame Germaine JOB née VINCENT est décédée le 12 avril 2018 dans sa 95^{ème} année.